
Conseil intercommunal

p.a Administration communale
Route de Sainte-Croix 1
1445 Vuiteboeuf
Tél: 024 / 459.18.16
Courriel: greffe@vuiteboeuf.ch

**Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'ASIOR
du 16 mai 2019 à Arnex-sur-Orbe – Présidence : Jean-Marie Luyet**

La séance est ouverte à 20h00.

- **Appel**

20 membres sont présents et 4 sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée réunie peut valablement délibérer.

- **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

- **Assermentations**

Il est procédé à l'assermentation de Mirjam Petermann, Gaëtan Drezen et Pierre Dumartheray.

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2019**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- **Préavis n° 19/19 « Comptes de l'année 2018 », rapport de la commission de gestion, discussion et vote**

Le préavis demande au Conseil intercommunal d'approuver les comptes de l'année 2018, présentant une participation des communes de CHF 4'881'535.47.

La commission de gestion constate que les charges communales sont inférieures d'un montant de CHF 41'174.53 à celles budgétisées. Il est également indiqué que la fiduciaire Ofico a, d'une part, relevé que certains amortissements sont prévus sur 20 ans plutôt que 10 ans (comme précisé dans le règlement sur la comptabilité des communes) et, d'autre part, attesté la conformité des comptes 2018.

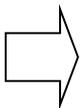
En contrôlant les comptes, la commission de gestion relève certains points, comme :

- **Compte 500.3002 (autorités)** : CHF 18'000.- de moins que budgétisé, car le Comité de direction a fonctionné avec 7 personnes jusqu'en août 2018, puis ensuite avec 10 personnes. Le budget pour l'année 2018 prévoyait 10 personnes sur toute l'année.
- **Compte 501.3189.1** : augmentation de CHF 10'000.-. Il s'agit là d'une reprise du contrôle AVS qui considère que les médecins et dentistes scolaires sont salariés de l'ASIOR, et par conséquent soumis à l'AVS.

- **Compte 502.3188** : diminution de CHF 60'000.- des frais de transports, due au fait qu'il y a plus d'abonnements avec CarPostal. Il y a plus d'élèves transportés par les lignes régulières et il y a moins de petits bus.
- **Compte 510.3512.2** : refacturation d'une partie des salaires du Directeur et des secrétaires aux communes (convention 2008).
- **Compte 510.3651** : la commission souhaite que le budget de CHF 20'000.- pour les activités sportives soit maintenu, même s'il n'est pas utilisé complètement cette année.
- **Comptes 510.3522.0 et 520.3522.0** : il s'agit pour les communes de payer l'écolage d'élèves qui ont obtenu une dérogation et qui sont scolarisés dans un autre établissement.

A l'unanimité, les conclusions du rapport de la commission de gestion sont les mêmes que celles du préavis.

Le président passe en revue chaque chapitre des comptes. La discussion est ouverte.



Décision : comme le rapport de la commission de gestion et l'ensemble du préavis n'appellent pas de questions, celui-ci est mis en votation : le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2018, présentant une participation des communes de CHF 4'881'535.47.
- De décharger la commission de gestion de son mandat.

- **Préavis n° 20/19 « Rapport de gestion 2018 », rapport de la commission de gestion, discussion et vote**

Le but du préavis demande au Conseil intercommunal d'approuver la gestion du Comité de direction durant l'année 2018.

Le rapport de la commission de gestion est lu par sa rapporteure, Valérie Rovero qui relève les points suivants :

- le taux d'occupation de la conseillère école-famille a augmenté de 30 à 40 %.
- Le bal des promotions sera reconduit en 2019 au casino d'Orbe, puisqu'il ne concerne que les élèves d'Orbe.
- L'ASIOR a contracté un contrat administratif avec CarPostal et Chavornay, afin de faire faire baisser les coûts. Certains élèves peuvent profiter des transports mis en place par Chavornay et inversement.
- Les élèves peuvent être pris en charge chez la maman de jour. Le règlement prévoit un seul lieu de prise en charge des élèves sur toute l'année scolaire.

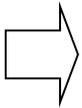
La commission de gestion approuve la gestion du Comité de direction durant l'année 2018, mais fait les vœux suivants :

- Elle demande à faire une visite des archives et souhaiterait également contrôler la tenue des documents officiels, ainsi que les écritures du Comité de direction.
- Il serait souhaitable que le rapport de gestion soit transmis en même temps que les comptes, afin de ne pas convoquer les membres pour une séance.

- Durant la visite des locaux loués par l'ASIOR, les membres de la commission de gestion ont constaté des infiltrations d'eau dans les bâtiments de Montchoisi et du Grand-Pont. La commission de gestion souhaite que le Comité de direction prenne contact avec la Municipalité d'Orbe, à qui appartient ces bâtiments, afin que cette dernière entreprenne les travaux nécessaires.

Les conclusions du rapport de la commission de gestion sont identiques à celles du préavis.

La discussion est ouverte.



Décision : comme le rapport de la commission de gestion et l'ensemble du préavis n'appellent pas de questions, celui-ci est mis en votation : le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'approuver la gestion du Comité de direction pour l'année 2018.
- De décharger la commission de gestion de son mandat.

- **Elections du/de la président(e), du/de la vice-président(e), de deux scrutateurs (trices) et leurs suppléant(e)s (période du 01.07.2019 au 30.06.2020)**

Le Conseil intercommunal accepte que ces élections se fassent à mains levées.

- Présidence :

La vice-présidente Morella Frutiger Larqué procède à l'élection du président du Conseil. Il y a un candidat.

Comme le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, Jean-Marie Luyet est élu président:

A l'unanimité, sont élus :

- Vice-présidente : Morella Frutiger Larqué.
- Scrutateurs : Valérie Rovero et Michel Greppin.
- Scrutatrices suppléantes : Anne Baumann et Géraldine Martinis.

- **Nomination de la commission de gestion**

Valérie Rovero ayant terminé son mandat, Cora Pasteur, suppléante, devient membre de la commission de gestion. Arnold Poot est nommé suppléant de la commission de gestion.

Pour la période du 1.7.2019 au 30.6.2020, la commission de gestion sera composée comme suit :

Sophie Dumoulin, rapporteure, Roland Stalder, Claire-Lise Cand, Anne-Sylvie Seiler, Cora Pasteur et Arnold Poot, suppléant.

- **Nomination d'une commission permanente pour les bâtiments**

Sont nommés à l'unanimité :

Membres : Valérie Rovero, Ithem Grivat, Marjorie Aubort, Marie-Claire Dutoit et Anne Bauman.

Suppléant : Frédéric Nicod.

- **Communications du Comité de direction**

Aucune.

- **Divers et propositions individuelles**

Pour répondre à la question de Jennifer Ackermann, Corinne Tallichet-Blanc indique qu'une communication sera transmise aux parents des élèves au sujet de l'inscription à la cantine scolaire dès le 22 mai 2019. Les parents auront jusqu'au 12 juin pour inscrire leur(s) enfant(s). Comme l'enclassement n'est connu des parents qu'en juillet, ceux-ci seront avertis si l'inscription est définitive ou non.

Anne Baumann souhaite connaître la position de l'ASIOR par rapport à la participation des parents pour les sorties diverses. La présidente du Comité de direction, Valérie Cottens, indique que CHF 100'000.- de plus seront à la charge de l'ASIOR (primaire et secondaire).

Jennifer Ackermann souhaite que le procès-verbal de la séance du Conseil soit mis sur le site internet de l'ASIOR. Marie-Claire Dutoit estime que les préavis et les rapports doivent s'y trouver également.

- Ces deux propositions sont validées.

Il est rappelé que la prochaine séance ordinaire du CI se déroulera le jeudi 26 septembre 2019 à 20h00 à Montcherand.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 20h30.

Au nom du Conseil intercommunal

Le président
Jean-Marie Luyet

La secrétaire
Christine Etter

La liste des présences est jointe au procès-verbal original.